

Madame la Présidente,
Chers Collègues,

Que dire du message qui nous est présenté ce soir ! Il y a à la fois tellement à critiquer et rien à dire tellement tout cela est pathétique !

Nous en avons vu des messages mal ficelés, imprécis ou encore incomplets, mais celui qui nous est présenté ce soir bat tous les records. Nous savons que le pouvoir use, alors est-ce que nos Conseillers communaux sont en roues libres en attendant sagement la fin de leur mandat et leur réélection ? Est-ce qu'ils passent plus de temps à distribuer des tracts qu'aux affaires communales ? ou alors ont-ils une si piètre image de notre Conseil qu'ils pensent nous refiler n'importe quelle couleuvre ?

Plus sérieusement, beaucoup de questions sont à poser vu la situation décrite.

Tout d'abord la question de la responsabilité. Qui est responsable de cette situation ? L'architecte précédent ? nos services techniques ? nos conseillers communaux ?...une réponse claire doit être apportée. En faisant quelques téléphones afin de préparer ces messages, j'ai appris que les utilisateurs et connaisseurs de l'école de Cormanon n'étaient pas surpris d'apprendre que la charpente était foutue. Ce n'était donc pas une surprise pour tout le monde !

Le groupe PLR attend que des responsabilités soient établies dans ce dossier et compte sur le Conseil communal afin de demander des comptes aux responsables

La question de l'urgence. Après prise d'informations, il s'avère que la clause d'urgence s'applique uniquement sur le mandat de l'architecte et peut-être de certains ingénieurs. Cette précision importante ne ressort nulle part du message présenté.

Le reste des montants à adjuger doivent tout de même passer par la phase de marché publique. Un planning aurait été souhaitable afin que nous puissions nous rendre compte de l'échelonnement des différents travaux.

La question des chiffres et des besoins. Dans le message original, il nous est fait mention de besoins pour l'AES ainsi que des salles de classes pour les années futures. Il est, de l'avis du groupe PLR, tout à fait constatable d'envoyer un message dans les délais prescrits par la loi et les règlements avec une simple mention que des informations complémentaires arriveront plus tard, soit 2 jours avant la présente séance. Comment voulez-vous que les groupes puissent travailler dans ces conditions et se prononcer sans avoir tous les éléments en main et de surcroit, des éléments d'importance pour la compréhension du message.

Les chiffres du potentiel de places à l'AES donné par le Conseil communal sont contestés par la directrice de la Fondation AES qui se base sur les prescriptions légales (105 dans le message complémentaire de la responsable du dicastère contre 73 donné par la directrice de la fondation) . Une différence de quelques enfants est acceptable, mais là on parle d'une différence de 30%.

Vous pouvez comprendre qu'avec un tel exemple, la confiance que nous donnions à notre exécutif est quand même un peu entamée et qu'elle ne peut plus être aveugle, même si nous parlons d'école et d'enfants.

Pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale, il serait souhaitable de penser à réunir les différentes structures dans un lieu commun ou dans des endroits proches les uns des autres.

Développer l'AES (accueil extrascolaire) et installer la crèche dans un endroit identique serait donc judicieux, voire idéal. Cela permettrait d'avoir recours à des solutions pragmatiques pour résoudre certains problèmes.

Par exemple:

- dans les cas où une plage horaire ne serait pas suffisamment remplie (seulement 3 enfants de 4-5 ans), on pourrait éventuellement les placer en crèche. Ainsi l'AES pourrait être fermée, mais les enfants seraient accueillis en crèche. Pour autant bien évidemment qu'il y ait de la place dans la crèche. (satisfaction des parents car accueil possible, diminution des coûts de personnel, optimisation du taux de remplissage de la crèche)
- dans certains cas, les auxiliaires de l'AES pourraient être appelées en renfort dans la crèche ou vice-versa

Il y a des synergies à trouver, d'autant plus que le personnel des AES et des crèches a le même employeur, la FAEF. Réunir les structures sur un même site serait certainement judicieux. Et cette cuisine surdimensionnée pourrait servir aux deux structures. Par ailleurs, cela serait très profitable pour les parents qui ont des fratries et qui doivent mener leurs enfants à plusieurs endroits pour pouvoir enfin partir au travail. On rationalise ainsi pour tout le monde.

Le groupe PLR pense que la réflexion sur l'utilisation des locaux peut aller encore un cran plus loin et cela ne peut pas se faire dans la précipitation.

La question des montants

Le devis général avec l'adaptation de la variante démolition se monte à plus de 11.5mio TTC +/- 20%.

Le groupe PLR estime qu'il n'est pas à même de se prononcer sur un montant aussi peu précis et souhaite que le projet aille jusqu'au devis selon les normes SIA, soit avec une marge de +/- 10% avant de pouvoir le faire.

Le +/- 20% sur les 11mio cela représente quand même une fourchette qui se situerait entre 9,2 mio et 13.8mio, soit un grand écart de plus de 4mio dans l'estimation des coûts.

Nous ne sommes pas d'accord de libérer les yeux fermés ce soir le montant complémentaire de CHF 4mio car il pourrait se transformer en CHF 6'300'000 si nous appliquons le pire scénario. Ce n'est pas être pessimiste de le faire, c'est être simplement objectif afin de ne pas être surpris.

Afin de laisser le temps au Conseil communal de revoir sa copie tant au niveau des ressources qu'au niveau des budgets, mais afin de maintenir la notion d'urgence que nous comprenons parfaitement afin d'éviter du retard dans ce dossier, le PLR émet une contre-proposition en réduisant la demande de crédit du Conseil communal de CHF 4'060'400.- à CHF 400'000 TTC.

Ce montant permettra de maintenir la clause d'urgence mais également d'obtenir un devis plus précis à +/- 10%. Tout est donc réuni pour que tout le monde reparte content ce soir !